

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 21/04/2022 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 15 - **Présents** : 8 - **Votants** : 8 - **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 30/03/2022

Date d’Affichage : 30/03/2022

L’an deux mille vingt et deux, le vingt-et-un avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr. BIZEUL T., Mme MAREAU M., , Mme GARDRAT M., Mme FAVRIS M., Mme POUSSIER S., Mr HUILLERY M.

Absents excusés : Mr COTTEREAU F., M. FAVRE Loïc., Mme GUICHART A., Mme TRAVERS B., Mme AMIARD G., Mr CHENEL A ., Mr CORNU J, M. MILLET.

Absent avec procuration : Mr MILLET Claude a donné procuration à Mme DUCHEMIN

Mr HUILLERY Maxime a été élu **secrétaire**.

Procès-verbal de la réunion du 05/04/2022

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/04/2022.

Présentation du projet (création d’emploi) de l’USC Chantrigné

Madame le Maire accueille Muriel DEROUAULT, Présidente de l’USC Chantrigné ainsi que Monsieur Serge DEROUAULT et Elouan LEGENTIL. Elle leur laisse la parole pour la présentation.

L’objectif du projet est de professionnaliser un contrat d’apprentissage en emploi CDI à l’US Chantrigné afin de poursuivre et développer les activités d’animation et d’éducation au sein du club en lien avec la mairie et l’école.

Les enjeux pour ce projet sont les suivantes :

- **Associatif** : pérenniser le club en améliorant son attractivité, fédérer les énergies autour de projets
- **Sportif** : assurer un travail de qualité au niveau de l’école de foot, l’encadrement des jeunes, l’entraînement et le suivi des équipes seniors, le développement du foot féminin
- **Social** : convivialité, tisser des liens intergénération, maintenir une activité de proximité dans la commune
- **Santé & Bien-être** : promouvoir la pratique sportive au sein de la commune au-delà du Football
- **Humain** : préserver l’identité forte du club autour des valeurs de convivialité, de respect, de solidarité
- **Economique** : offrir un emploi qualifié, motivant à un jeune de la commune

La commune de Chantrigné est située à 6 km d’Ambrières, à 7 km de Lassay et à 15 km de Mayenne. Elle a 620 habitants et fait partie du canton de Gorron. Celle-ci est située en ZRR (Zone en Revitalisation Rurale). Elle a deux écoles (une maternelle et une primaire) avec 45 élèves au total.

Au sein de la commune, 5 associations sont comptabilisées (Comité des fêtes, Théâtre, APE, club du 3^{ème} âge et l’AFN).

Le club de l’US Chantrigné compte 115 licenciés dont 14 dirigeants et 26 jeunes de moins de 18 ans. Le club contient 4 équipes (une équipe de seniors D1, une équipe seniors D3 District, une équipe de vétéran, une équipe féminine de foot à 8 senior depuis 2 ans), deux arbitres, deux éducateurs initiateurs 1 et un jeune en contrat d’apprentissage en formation BMF. Le club se fait connaître à travers diverses manifestations : choucroute, tournoi corpo, AG, 80 ans du club, sortie vélo.

Pour le projet de création d’emploi, le temps de travail est de la manière suivante :

- Contrat à Durée Indéterminée intermittent

- Paiement des heures effectuées : le salaire mensuel est de 1 763€ brut/mois soit le salaire minimum catégorie 3
- Le coût annuel pour l'employeur : 21 167,07 €/an (salaire) + 7 621,26 € (Congés Payés) soit un total de 28 788,33 €/an. L'aide pour les charges patronales est de 4 638,86 €/an.
Le coût employeur annuel est de **24 149,47 € (28 788,33 € – 4 638,86 €)**. Le jeune recruté dispose de 5 semaines de congés payés obligatoires.

Le CDI Intermittent au Club est fait de la manière suivante :

25 heures	5 heures	5 heures
○ École de foot U9, U11 et U13 ○ 2 entrainements Séniors/semaine ○ Coaching U11, U13 samedi ○ Coordination coaching seniors masculins ○ Actions spécifiques Jeunes ○ Actions spécifiques Autres ○ Support Foot féminin	○ Communication, réseaux ○ Club House, affichage ○ Dossier Label – Jeunes ○ Réunions techniques ○ Entretien matériels ○ Traçage des terrains	○ Nettoyage locaux ○ Animations pour l'école ○ Actions en lien avec la mairie et l'école communale de Chantrigné (cantine, intervention sport à l'école, garderie...)

Le financement global est calculé de la manière suivante :

Années	Salaire Catégories 3	Aides	Coût de l'employeur	
N	- 24 149,47 €	FAFA : 10 000 € ANS : 12 000 € Ou 1 jeune 1 solution 10 000 €	Année 22 000 - 24 149,47 = - 2 149,47 €	Cumul - 2 149,47 €
N+1	- 24 548,66 €	FAFA : 8 000 € ANS : 12 000 €	20 000 - 24 548,66 = - 4 548,66 €	- 6 698,13 €
N+2	- 25 356,16 €	FAFA : 7 000 € ANS : 12 000 €	19 000 - 25 356,16 = - 6 356,16 €	- 13 054,29 €
N+3	- 25 767,43 €	FAFA : 5 000 €	5 000 - 25 767,43 = - 20 767,43 €	- 33 821,72 €

Les aides potentielles pour le club sont les suivantes :

- **FAFA** : création d'un emploi, 30 000 € sur 4 ans (10 000 € la première année, 8 000 € la deuxième année, 7 000 € la troisième année et 5 000 € la quatrième année)
- **ANS** : 36 000 € sur 3 ans soit 12 000 € par an
- **1 Jeune 1 Solution** : 10 000 € une fois si pas d'ANS

La pérennisation du poste

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
ANS	12 000	12 000	12 000		
FAFA	10 000	8 000	7 000	5 000	
Mécénat	200	3 000	5 000	8 000	10 000
Subvention commune	1 000	1 000	3 000	5 000	5 000
Subvention Collectivités					2 500
Licences				2 500	2 500
Prestations de services				3 500	3 500
Manifestations,	1 000	1 000	1 000	2 000	2 000

ventes					
Total Financement	24 200 €	25 000 €	28 000 €	26 000 €	26 000 €
Coût emploi	24 150	24 550	25 360	25 570	26 590

Le financement complémentaire est la suivante :

- Augmentation des subventions Mairie / Heures effectuées (1 000 € N et N+1, 3 000 € N+2, 5 000 € N+3 et années suivantes)
- Mécénat : 10 000 € à N+4
- Licences : 25 € / licencié soit 2 500 €
- Tombola, ventes de produits locaux : 2 000 €
- Prestation de services aux collectivités : 3 500 €
- Subvention Communauté de Communes : 2 500 €

Il est précisé que le financement complémentaire reste à ajuster selon les actions menées et les recettes reçues. Madame le maire demande d'établir un bilan comptable spécifique à ce projet chaque année.

Après présentation et échange, le Conseil Municipal apporte son soutien à ce projet.

Madame le Maire adresse un courrier d'accompagnement de projet pour l'USC Chantrigné auprès de l'ANS et de la Ligue de football des Pays de La Loire.

DL2022-15CM : Prix d'achat du fonds de commerce

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2022, il a été accepté lors de ce conseil municipal le montant de 180 000 € hors frais, répartie de la façon suivante :

- 160 000 € pour les murs
- 20 000€ pour le fonds de commerce correspondant aux matériels et à la licence IV.

Aussi, le Conseil Municipal, après vote et délibération,

DONNE pouvoir à Madame le Maire avec le concours de l'agence Lair Immobilier de proposer un prix d'achat à Monsieur et Madame CHESNEAU.

Présentation d'auto-laveuse pour salle des loisirs et Club House

Madame le Maire fait part des deux devis pour les entreprises Hygial Ouest et Orapi.

- Hygial Ouest : Laveuse CA330 PUMP pour un montant de 2 499, 12 € HT et Laveuse SC351 pour un montant de 3 185, 60 € HT (un plateau support disque SC351 SC350 gratuit)
- Orapi : Autolaveuse Multiwash pour un montant de 2 393, 80€ et une autolaveuse B38B pour un montant de 2 915,98 € HT avec un porte-disque d'un montant de 113, 14€ HT.

Suite à différents échanges et vote, il a été retenu la proposition d'Hygial Ouest pour la laveuse SC 351 plus performante et plus facile d'utilisation.

Après échange avec l'USC Chantrigné présente à ce Conseil Mme DEROUAULT présidente, Monsieur DEROUAULT Serge et Elouan LEGENTIL, ne portent pas intérêt à l'achat de la laveuse CA330 pour le Club House et les vestiaires.

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte leur avis et ne donne pas suite au devis proposé pour ce local.

DL 2022-16CM : Achat d'autolaveuse – salle de loisirs

Suite aux différentes propositions de devis d'autolaveuses par les entreprises Hygial Ouest et Orapi :

- Hygial Ouest : Laveuse CA330 PUMP pour un montant de 2 499, 12 € HT
- Hygial Ouest : Laveuse SC351 pour un montant de 3 185, 60 € HT (un plateau support disque SC351 SC350 gratuit)
- Orapi : Autolaveuse Multi Wash pour un montant de 2 393, 80€
- Orapi : Autolaveuse B38B pour un montant de 2 915,98 € HT avec un porte-disque d'un montant de 113, 14€ HT.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération,

DÉCIDE de retenir la proposition d'Hygial Ouest pour la laveuse SC 351 plus performante et plus facile d'utilisation pour un montant de 3 185, 60€ HT.

DL2022-17 CM : Prêt achat d'un fonds de commerce

Afin de financer l'achat d'un fonds de commerce, la Commune a sollicité le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole une demande de prêt pour l'achat du restaurant comprenant la salle de restauration, cuisine, logement annexes, terrain, matériels et la licence pour un montant de 180 000€.

Le Crédit Mutuel propose à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements aux conditions suivantes :

- Montant : 180 000 €,
- Taux fixe : 1,40 %,
- Durée : 180 mois
- Remboursement : échéances constantes d'un montant de 3 331,24€,
- Frais de dossier : 180 €.

Le Crédit Agricole, de son côté, propose à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements aux conditions suivantes :

- Montant : 180 000 €,
- Taux fixe : 1,72 %,
- Durée : 180 mois
- Remboursement : échéances constantes d'un montant de 3 410,03€,
- Frais de dossier : 270 €.

Au vu des propositions, le Conseil Municipal, après vote et délibération,

DÉCIDE de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 180 000 € sur la durée de 180 mois pour un taux fixe à 1,40%.

PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Françoise DUCHEMIN, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

Objet : DL2022- 18CM – Vente lot n°17– Lotissement communal des Lavandières

Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2014 accordant un permis d'aménager au nom de la commune de Chantrigné sous le n° PA 053 055 14 M3001 pour le projet de lotissement communal des Lavandières de 19 lots,

Vu la délibération n° DL2015-14CM. du 12 mars 2015 fixant le prix de vente des lots ;

Vu la réservation du lot n°17 du 08 avril 2021,

Vu le plan d'implantation et les documents d'arpentage dressés par la Société KALIGEO (géomètres experts) de Mayenne ;

A l'unanimité ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré :

- Décide de vendre à Monsieur et Madame LEROYER Kévin et Mme BESSIERE Nolwenn, domiciliés à Chantrigné, 2 Le Pignon Blanc, le terrain cadastré ZC 237 et ZC 252 d'une superficie de 783 m2 formant le lot n°17 du lotissement communal des Lavandières au prix hors taxes de 21 euros le mètre carré. Le prix total du lot n°17 est égal à 16 443 euros hors taxes.
- Dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe du lotissement communal des Lavandières, chapitre 70, article 7015,
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me GUETNY- LE SOMMER, Notaire à Ambrières-les-Vallées (bureau annexe), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 17/05/2022

Le secrétaire,
HUILLEY Maxime

Le Maire,